

Surveillance et application des réglementations dans les AMP de Méditerranée

Guide pratique

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs à condition que la source soit dûment citée. La reproduction à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs.

Responsable de la publication : MedPAN

Coordination : P. Vignes et M. Mabari, MedPAN

Copyright : © 2015 - MedPAN, CAR/ASP, Parc national de Port-Cros, Parc national marin de Zakynthos

Citation : López Ornat A., Vignes P. 2015. Surveillance et application des réglementations dans les AMP de Méditerranée, Guide pratique. CAR/ASP, Parc national de Port-Cros, Parc national marin de Zakynthos. MedPAN Collection. 40 pp

Traduction : Laurence Calon

Mise en page : Vincent Wicky-Demaria

Impression : Reprosystèmes, Toulon

Photo de couverture : M. Mabari / MedPAN

Autres photos : M. Mabari, MedPAN sauf mention contraire

Disponible auprès de : MedPAN - 48 rue St Suffren - 13006 Marseille - France
www.medpan.org

Surveillance et application des réglementations dans les AMP de Méditerranée

Guide pratique

Date : 2015

Auteurs : Arturo López Ornat

Avec le soutien de : Pierre Vignes, MedPAN

Révisions : Guillaume Sellier (Parc national de Port-Cros), Laurent Sourbès (Parc national marin de Zakynthos), Paolo Guidetti (Université Nice Sophia Antipolis), Souha El Asmi et Atef Limam (CAR/ASP), Boris Daniel (Agence des aires marines protégées).

Remerciements : Nous tenons à remercier les gestionnaires d'Aires Marines Protégées qui ont pris le temps de répondre à l'étude conduite en 2013 par MedPAN sur la Surveillance et l'application des réglementations dans les AMP de Méditerranée, et à ceux qui ont contribué à ce guide par leur expertise dans le cadre de l'Atelier régional d'échange d'expérience du réseau MedPAN organisé sur ce thème en 2013. Nous remercions plus particulièrement Guillaume Sellier (Directeur du Parc national de Port-Cros), Laurent Sourbès (Directeur associé du Parc national marin de Zakynthos), Paolo Guidetti (Université Nice Sophia Antipolis), Souha El Asmi et Atef Limam (CAR/ASP), et Boris Daniel (Agence des aires marines protégées) pour leurs conseils éclairés et leurs relectures. » Arturo López Ornat & Pierre Vignes.

Sommaire

PARTIE 1

Introduction	9
---------------------------	----------

PARTIE 2

Expérience de mesures d'application des réglementations dans les AMP

Meilleures pratiques et leçons apprises	13
--	-----------

1. Appui politique.....	14
2. Développement juridique et réglementation des AMP.....	15
3. Coordination institutionnelle et opérationnelle	17
4. Contrôle et suivi des activités.....	20
5. Patrouilles de surveillance	22
6. Sanctions et poursuites.....	25
7. Conformité volontaire.....	27
8. Information et communication	30

PARTIE 3

Matrice d'aide à la décision	33
---	-----------

Partenaires techniques



Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a été établi par les parties contractantes à la convention de Barcelone et à ses protocoles dans le but d'assister les pays méditerranéens dans la mise en application du protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique dans la Méditerranée. La Tunisie accueille le centre depuis sa création en 1985

> www.rac-spa.org



Parc national
de Port-Cros

Parc national de Port-Cros

Créé en 1963, le Parc national de Port-Cros est le pionnier des parcs marins européens et, depuis 2001, la première aire française spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM). Cette longue expérience et son engagement expliquent le rôle emblématique qu'il joue en Méditerranée. En accueillant en 2013 l'atelier régional d'échange d'expérience du réseau MedPAN, le Parc national de Port-Cros a souhaité réaffirmer l'importance des missions de surveillance dans la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre d'une gestion efficace.

> www.portcrosparcnational.fr



Agence des
aires marines protégées

Agence des aires marines protégées

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public créé par la loi du 14 avril 2006 et placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il est dédié à la protection du milieu marin. L'Agence des aires marines protégées a pour principales missions: l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français, l'animation du réseau des aires marines protégées, le soutien technique et financier aux parcs naturels marins, le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

> www.aires-marines.fr



Parc national marin de Zakynthos

Le Parc national marin de Zakynthos a été créé en 1999 avec pour objectif principal de l'une des plus importantes plages de ponte de la tortue Caouanne (*Caretta caretta*) en Méditerranée, tout en maintenant et en développant l'activité économique de manière durable. Intégrer l'action du parc aux activités humaines de la zone (construction, activités portuaires, tourisme, surpêche, agriculture) est primordial afin de planifier une gestion durable à long terme de l'utilisation des richesses. Le Parc national marin de Zakynthos est régulièrement cité comme référence par l'Union Européenne pour la mise en œuvre de la directive Habitat en Grèce et comme un exemple de gestion intégrée des zones côtières efficace.

> www.nmp-zak.org

Partenaires financiers



Fondation MAVA pour la nature

Créée en 1994 par Luc Hoffmann, la Fondation MAVA traduit son engagement de longue date en faveur de la conservation de la nature. Fondation philanthropique familiale basée en Suisse, elle se consacre exclusivement à la conservation de la biodiversité. Ses régions prioritaires d'intervention sont l'arc alpin et la Suisse, le bassin méditerranéen et la zone côtière d'Afrique de l'Ouest.

> <http://fr.mava-foundation.org>



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

FFEM - Fonds Français pour l'Environnement Mondial

Au service de la politique française de coopération et de développement en matière de protection de l'environnement mondial, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) subventionne des projets de développement durable en rapport avec les accords multilatéraux environnementaux (AME) signés par la France. Il est l'un des instruments de la politique française de coopération et de développement en matière de changement climatique, de biodiversité, d'eaux internationales, de dégradation des terres (incluant la désertification et la déforestation), de polluants organiques persistants et de protection de la couche d'ozone.

> www.ffem.fr



FONDATION
PRINCE ALBERT II
DE MONACO

Fondation Prince Albert II de Monaco

En juin 2006, S.A.S le Prince Albert II de Monaco a décidé de créer Sa Fondation afin de répondre aux menaces préoccupantes qui pèsent sur l'environnement de notre planète. La Fondation Prince Albert II de Monaco œuvre pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable à l'échelle mondiale. La Fondation soutient les initiatives d'organisations publiques et privées dans les domaines de la recherche, de l'innovation technologique et des pratiques conscientes des enjeux sociaux.

> www.fpa2.com



Agence des aires marines protégées

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public créé par la loi du 14 avril 2006 et placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il est dédié à la protection du milieu marin. L'Agence des aires marines protégées a pour principales missions: l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français, l'animation du réseau des aires marines protégées, le soutien technique et financier aux parcs naturels marins, le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

> www.aires-marines.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région PACA (Provence Alpes Côte d'Azur)

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France) est une assemblée élue qui gère et exerce ses compétences sur son territoire notamment en matière économique et de développement durable. La Région est un partenaire privilégié des projets qui contribuent à la fois à la préservation du milieu et à un développement économique. Elle soutient aussi des projets qui concernent la Méditerranée dans son ensemble auprès de tous les acteurs économiques et associatifs soit financièrement, soit en apportant sa logistique et sa technicité.

> www.regionpaca.fr



Conseil Général des Bouches du Rhône

Le Conseil Général des Bouches du Rhône soutient les activités du réseau MedPAN depuis 2013.

> www.cg13.fr



Ville de Marseille

La ville de Marseille soutient les activités du réseau MedPAN depuis 2010.

> www.marseille.fr





PARTIE 1

Introduction

Présentation du guide

L'objectif de cet outil est d'aider les gestionnaires d'AMP à améliorer la surveillance et l'application des réglementations dans leurs AMP. Ce guide pratique aidera les gestionnaires, à identifier leurs besoins et à optimiser l'efficacité de leurs actions, en s'adaptant à différentes situations, notamment en cas de manque de ressources humaines et de capacités financières réduites.

Les mesures d'application des réglementations comprennent bien plus que la simple surveillance. Il s'agit en effet d'une question transversale reposant à la fois sur des cadres juridiques, des compétences institutionnelles, des procédures de gestion, sur la conformité des acteurs, l'information et la sensibilisation, sur la perception des populations locales et leur comportement, mais aussi sur les capacités humaines, les équipements et infrastructures, et les ressources financières disponibles.

Afin de faire le point sur ce sujet complexe, MedPAN a développé en 2013 une étude sur la « Surveillance et l'application des réglementations dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée » qui, mettant l'accent sur le niveau régional, visait à identifier les lacunes, les meilleures pratiques, les besoins et les points forts pour le renforcement des capacités des AMP de Méditerranée en matière de surveillance et d'application des réglementations. Cette étude, dont les principaux résultats sont repris dans le guide, se basait sur les réponses fournies par 54 gestionnaires d'AMP dans 15 pays méditerranéens.

A la suite de cette étude, l'atelier méditerranéen d'échange d'expériences, organisé par MedPAN en 2013, avait pour objectif de préparer la mise en œuvre d'un programme d'appui aux gestionnaires d'AMP, pour le renforcement de leurs capacités dans le domaine de la surveillance et de l'application des réglementations. L'atelier s'est déroulé du 12 au 14 novembre 2013 à Hyères (France), en partenariat avec le Parc national de Port-Cros qui célébrait ses 50 ans cette année-là, et a réuni autour de cette thématique une centaine de participants venus de 16 pays méditerranéens.

Les éléments d'analyse et les recommandations que vous trouverez dans ce guide sont tirés de cette étude et des retours d'expériences partagés dans le cadre de cet atelier.

La plupart des AMP comprennent une partie terrestre, souvent plus étendue et au sein de laquelle la réglementation est mieux appliquée que dans la partie marine. Quoique ce guide **porte principalement sur la partie marine**, il comprend aussi les activités terrestres liées à la surveillance et au respect des réglementations en mer (ex. : accès publics, services balnéaires, débarquements de poissons, infrastructures portuaires et balnéaires, patrouille marine depuis la terre, etc.).

Le respect des réglementations est une condition préalable à la conservation du milieu marin

La réglementation de l'exploitation des ressources naturelles doit être encore plus restrictive au sein d'une aire marine protégée qu'en dehors de ses limites. Toutes les parties concernées doivent respecter la réglementation. Pour cela, les usagers doivent connaître les réglementations et les gestionnaires doivent être en mesure de les faire respecter.

Les AMP sont établies par la loi, mais elles manquent trop souvent de capacités et de ressources nécessaires pour assurer l'application de ces lois. Ainsi, lorsque les réglementations d'une AMP ne sont pas respectées :

Les AMP sont établies par la loi, mais elles manquent trop souvent de capacités et de ressources nécessaires pour assurer l'application de ces lois. Ainsi, lorsque les réglementations d'une AMP ne sont pas respectées :

- Les objectifs de l'AMP ne sont pas atteints ; et peut être pire encore ...
- L'AMP perd sa crédibilité aux yeux de la société ainsi que la collaboration de ses parties prenantes.

De nombreux cas en Méditerranée soulignent à quel point la gestion de l'AMP était inefficace tant que la réglementation n'y était pas respectée : le manque de surveillance dans l'AMP de Gökova en Turquie a engendré le développement du braconnage et la naissance d'un sentiment de désapprobation de la communauté locale (voir cas d'étude actes de l'atelier, pp. 34-41). Inversement, la célèbre réserve marine cogérée d'Os Miñarzos (Espagne) a obtenu d'excellents résultats en termes de biodiversité mais aussi pour les pêcheurs pendant des années, jusqu'à ce que les mesures de surveillance soient réduites en raison de restrictions budgétaires, ce qui a donné lieu à des conflits, à la réapparition immédiate d'activités illégales, et à une forte méfiance de la part de la société. Les pêcheurs respectant la réglementation se plaignaient, à juste titre, de voir d'autres usagers enfreindre la loi en toute impunité.

La surveillance est donc nécessaire. Mais la surveillance marine constitue généralement l'activité de gestion la plus coûteuse au sein d'une AMP, et il ne s'agit ni de la plus importante, ni de la seule composante permettant d'assurer le respect des lois. D'autres activités complémentaires y contribuent également.



Guillaume Sellier

Directeur du Parc
national de Port-Cros,
France

« Le gestionnaire d'AMP doit établir une véritable stratégie de l'action publique qu'il met en œuvre en partenariat avec les autorités de police (incluant les autorités administratives), la justice, les professionnels (qui peuvent être des alliés dans certains cas), et la société civile. Pour que sa mission soit légitime auprès de la population et des autorités, le gestionnaire d'AMP doit conduire l'action publique, au sens pénal du terme, de façon différenciée : c'est-à-dire qu'il doit conduire simultanément des opérations de communication, d'information, d'éducation afin de modifier des comportements mais également des opérations de police pour les infractions les plus graves et condamnées par tous. »

Principales infractions aux réglementations dans les AMP

Les réponses à un questionnaire, fournies par 54 gestionnaires d'AMP de 15 pays méditerranéens différents (MedPAN 2013), ont permis d'identifier les infractions les plus fréquentes dans leurs AMP :

- Pêcheurs de loisir (87%) : utilisation d'engins non autorisés, non-respect des périodes de pêche, commercialisation de leurs prises.
- Pêcheurs professionnels / artisans (82%).
- Les usagers de l'espace marin venant de l'extérieur de l'AMP (68%) : mouillage sur les herbiers de Posidonie, violation de zones strictement protégées, et la pollution sont les infractions les plus communément rapportées.
- Les opérateurs de services touristiques en mer (66%) tels que les clubs de plongée ou les bateaux d'excursion ne respectant pas les réglementations liées au zonage, à l'ancrage et au rejet des déchets.
- Les infractions à terre affectant les écosystèmes marins (53%), la pollution principalement.

Ces résultats ne font en général apparaître que de faibles différences sous-régionales.

Les principales causes des infractions

Interrogés sur les principales causes des infractions commises, les gestionnaires d'AMP citent :

- **L'ignorance ou le défaut d'information (33%)**, concernant particulièrement les pêcheurs de loisir et les plaisanciers ;
- **L'intérêt économique (32%)**, concernant particulièrement les pêcheurs professionnels et les propriétaires de bateaux d'excursion ;
- **La faible surveillance (29%)**, concernant notamment les pêcheurs ;
- **Le défaut d'application des réglementations (26%)**, concernant notamment les pollueurs.
- **L'opposition générale à l'AMP (pour seulement 8%)**.

Collaboration des différents acteurs

Il a été demandé aux gestionnaires d'AMP d'évaluer si les différentes parties prenantes avaient été affectées positivement ou négativement par l'AMP. En général, sur une échelle de notation de -2 à +2, l'impact moyen des AMP, au niveau régional, sur l'ensemble des usages considérés est estimé « plutôt positif » (0,8). Toutefois, il convient de rappeler que tous les gestionnaires ne sont pas forcément en mesure d'estimer les effets positifs ou négatifs des actions de protection sur les usagers, ou encore que leur perception peut être différente de celle d'autres acteurs. Ces questions qui englobent d'éventuels problèmes de conflits d'intérêt peuvent nécessiter une évaluation scientifique.

Les scientifiques et les ONG sont systématiquement cités comme les parties prenantes les plus collaboratives et les plus positivement affectées par les AMP. Parmi les autres acteurs positivement impactés, on retrouve les clubs de plongée et plongeurs individuels, ainsi que les propriétaires de bateaux d'excursion, hôtels, restaurants et services balnéaires, qui bénéficient tous de l'effet réserve (avec notamment l'augmentation de la taille des poissons prédateurs et l'amélioration de leur capacité de reproduction, ainsi que le débordement de biomasse vers les eaux adjacentes). Les pêcheurs professionnels sont eux aussi affectés positivement, avec non seulement l'augmentation des ressources halieutiques, de la taille des poissons et du nombre de prises, mais aussi parce que l'AMP les préserve de la concurrence des chalutiers, des pêcheurs de loisir et des braconniers.

Sur notre échantillon de 54 AMP méditerranéennes, les types d'usagers qui selon les gestionnaires manifestent parfois une opposition générale à l'AMP sont les pêcheurs professionnels et de loisir (dans 21% des réponses données par les AMP). Selon cette même étude, les usagers les plus affectés de façon négative sont les pêcheurs de loisir.

Ces résultats dépendent du niveau de coopération développé avec les parties prenantes. Par exemple, certaines d'entre elles peuvent participer de façon informelle à la surveillance, notamment la communauté scientifique qui collabore dans 83% des cas, tandis que les pêcheurs professionnels (individus) et les clubs de plongée (s'il y en a) informent également sur les contrevenants dans 50% des AMP interrogées.





PARTIE 2

Expérience de mesures d'application des réglementations dans les AMP

Meilleures pratiques et leçons apprises

Les éléments d'analyse et les recommandations suivants sont pour la plupart issus de l'atelier d'échange d'expérience du réseau MedPAN 2013, consacré à la surveillance et à l'application des réglementations dans les AMP de Méditerranée et de l'étude réalisée en amont de cet atelier. L'atelier s'est déroulé du 12 au 14 novembre 2013 à Hyères (France), en partenariat avec le Parc national de Port-Cros, et a réuni une centaine de participants venant de 16 pays. L'étude se basait sur les réponses fournies par 54 gestionnaires d'AMP dans 15 pays méditerranéens.

Les recommandations suivantes font référence à des sessions de discussion introduites par des cas d'études sur des AMP spécifiques lors de l'atelier. Vous retrouverez ces discussions dans les actes de l'atelier sur le site [medpan.org](http://www.medpan.org) :

<http://www.medpan.org/2013-surveillance-et-application-des-reglementations>

1. Appui politique

Dans la plupart des pays méditerranéens, les mesures d'application des réglementations dans les AMP constituent une activité relativement récente.

- Au niveau local, les décideurs politiques ne soutiennent pas toujours les AMP tant que celles-ci ne produisent pas de bénéfices visibles et que subsiste un risque d'opposition sociale ; et en l'absence de soutien politique, les autorités de police ne sont pas encouragées à faire respecter les règles, ce qui par suite peut empêcher l'AMP de produire des bénéfices.
- Au niveau national, la surveillance et l'application de la réglementation dans les AMP est souvent limitée par d'autres priorités nationales comme le contrôle de l'immigration, la lutte contre les trafics de drogue ou la criminalité qui mobilisent la garde côtière et les autres autorités policières et judiciaires (voir cas d'études en France, Turquie et en Espagne dans les actes de l'atelier, p. 26, 35).
- Dans les pays où les troubles sociaux sont importants, le climat d'insécurité et d'instabilité politique constitue un obstacle à l'application efficace des lois et des réglementations. Dans un contexte où les lois sont enfreintes quotidiennement, il est difficile de convaincre la population de la légitimité d'une AMP (voir cas d'étude au Liban et en Libye dans les actes de l'atelier, p. 65-66).



RECOMMANDATIONS

Une AMP exemplaire : présenter votre AMP comme un modèle pour le système national, ou dans le cadre des engagements et accords internationaux de votre pays : Convention de Barcelone, Convention Ramsar, Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Accord sur la Conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), Accord sur la Conservation des Cétacés (ACCOBAMS) ou autres.

- Réserve naturelle de Tyre Coast (Liban)
- Réserve naturelle de Palm Islands (Liban)

Mobiliser l'opinion publique pour influencer les politiques locales : sensibilisation des publics/électeurs, scolaires (futurs électeurs), médiatiser et communiquer, par exemple sur les opérations de nettoyage des plages pour donner à voir ce qui se passe dans des AMP souvent isolées...

- AMP des Posidonies du Cap d'Agde (France)
- Parc national des Calanques (France)

S'armer d'arguments scientifiques solides pour mener des actions de lobbying au niveau politique (études socio-économiques par exemple) et influencer une modification de la loi pour une meilleure protection de la ressource et des habitats marins.

- Parc naturel de Telašćica (Croatie)



**Jean-Marie
Dominici**

Réserve naturelle de
Scandola, France

« En France, le gestionnaire d'AMP bénéficie en général d'un cadre politique et juridique structuré. Dès lors qu'il sollicite le procureur ou les affaires maritimes, il a la Loi et la volonté de l'État avec lui, ce qui facilite la formalisation d'accords pour la mise en oeuvre d'une politique de gestion pertinente. »

2. Développement juridique et réglementation des AMP



Laurent Sourbès
Directeur associé du
Parc national Marin de
Zakynthos, Grèce

« Pour qu'une loi soit applicable, elle doit être cohérente avec les principaux objectifs de gestion de l'AMP et clairement énoncée. Certains dispositifs ont une intention forte mais ne sont pas adaptés aux réalités du terrain. Un cadre législatif trop rigide, compliqué ou anormalement coercitif est de fait inapplicable, ce qui tend à saper des actions simples et efficaces qui pourraient être menées. »

Des évaluations antérieures menées en Méditerranée ont révélé que dans certains pays, les lois sur les espaces protégés ne répondent pas spécifiquement aux besoins des aires MARINES protégées, et ont aussi souligné l'enchevêtrement des compétences ou la fragmentation des responsabilités pour l'application des réglementations dans les AMP.

La conservation marine constitue, à bien des égards, une question juridique nouvelle. Par exemple, de nombreux pays de l'UE n'ont toujours pas établi de dispositions légales permettant de sanctionner les impacts sur les herbiers de Posidonie. D'autres pays ne disposent pas de moyens juridiques pour réglementer l'ancrage (cas d'étude de l'AMPC de La Galite, Tunisie, actes de l'atelier, p. 91).

Une étude détaillée (MedPAN 2013) a révélé que les AMP de Méditerranée ne disposent d'un statut juridique spécifique (différent de celui des espaces protégés terrestres) que dans 3 des 15 pays interrogés (Espagne, France, Italie). Ainsi, le zonage marin établi par l'autorité de l'AMP n'est parfois pas reconnu par les autres autorités compétentes dans la partie marine (pêche, transport, ou tourisme).

Les réglementations marines spécifiques développées dans les AMP de Méditerranée concernent principalement la pêche professionnelle et les activités récréatives en mer. Elles sont différentes et généralement plus strictes que les législations sectorielles s'appliquant par ailleurs sur le milieu marin. Ces réglementations dont disposent les AMP couvrent plus rarement les transports (28% des cas), l'aquaculture (25%), l'exploitation des fonds marins (28%), la pollution ou les nuisances sonores (18%).

Dans la plupart des cas, les réglementations et le zonage des AMP sont reconnus par les autres institutions disposant de compétences sur le milieu marin (pêche, transports, travaux publics). Il arrive toutefois que ce ne soit pas le cas, certaines AMP disposant d'un plan de gestion intégré qui ne prévaut pas sur les dispositions d'autres institutions, dont les cadres juridiques sont même parfois contradictoires (cas d'étude du Parc naturel de Telašćica, Croatie, actes de l'atelier, pp. 70-71).

Aussi, Il est important que les gestionnaires d'AMP se tiennent à jour des évolutions du cadre juridique et réglementaire applicable au domaine maritime, et qu'ils partagent ces informations avec les autorités compétentes. Suite à un changement de réglementation, les gardes chargés de la protection de l'environnement marin devront suivre une formation adaptée (voir le cas de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, actes de l'atelier, p. 48-49).

ÉTUDE DE CAS

La Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (R.N.B.B.)

La bonne adéquation entre l'équipe des gardes et la cellule juridique de la R.N.B.B., confortée par une collaboration constante avec les services de l'État concernés, permet une bonne réactivité face à de nouvelles problématiques rencontrées sur le terrain (« beach parties » organisées sur le domaine public maritime de la réserve, utilisation de sous-marins de loisir...). L'une des clés pour réagir rapidement à l'apparition de nouvelles menaces réside dans la connaissance du corpus législatif et réglementaire applicable.

Suivant cette idée, la cellule juridique de la R.N.B.B. a conçu un outil informatique permettant de rassembler la réglementation applicable au sein de la réserve, de suivre les procédures engagées sur le périmètre de la réserve (procès-verbaux, timbres amendes, avertissements), et de gérer les commissionnements des gardes. Les gardes disposent aussi de fiches thématiques plastifiées qui précisent leurs pouvoirs et détaillent l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Extrait des Actes de l'Atelier régional d'échange d'expériences 2013 du réseau MedPAN.



RECOMMANDATIONS

Se tenir informer des évolutions des lois et réglementations : Assurer une veille et mettre à la disposition des agents concernés l'information sur l'évolution des lois et réglementations (ne pas négliger les législations générales, qui dépassent le cadre de l'AMP mais doivent être appliquée dès lors qu'elles s'appliquent à l'ensemble du domaine maritime du pays concerné).

- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*
- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*

Utiliser d'autres lois existantes : utiliser les lois de votre pays applicables au milieu marin (ex. pêche ou transport) Pour les pays de l'UE, se baser notamment sur les Directives européennes et faire valoir les obligations prévues par la réglementation communautaire.

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*

Renforcer la législation de votre AMP : concernant les lois pour les AMP en cours d'élaboration, faire valoir l'intérêt d'un cadre législatif clair pour prévenir les chevauchements de compétences entre juridictions, et donnant aux gestionnaires une compétence juridique pour l'attribution d'autorisation des activités de pêche et de tourisme au sein de l'AMP.

- *AMP de la Lagune de Farwa (Libye)*

Des réglementations simples : commencer avec des réglementations simples, logiques et compréhensibles, justes pour les usagers et basées sur les connaissances traditionnelles. Les diffuser ouvertement auprès des usagers.

- *Parc national de Cabrera (Espagne) – p. 30*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*

Éviter de créer des faux espoirs, des attentes que vous ne pourriez pas satisfaire.

Éviter les processus trop longs pour l'établissement de nouvelles réglementations.

- *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*
- *AMP des Iles Tremiti (Italie)*

Respecter vos propres règles : si vous souhaitez faire respecter la législation, vous devez vous-même l'appliquer (ex. mouillage). Mais attention à ne pas établir de réglementations que vous n'êtes pas en mesure de faire respecter, au risque de créer un sentiment d'impunité.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*

Prioriser vos actions : vous ne disposerez peut-être pas des ressources ou des capacités nécessaires pour faire appliquer toutes les règles. Établir des priorités d'actions, en fonction de problèmes spécifiques à traiter immédiatement, et en priorisant les réglementations facilement applicables, selon vos propres capacités.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *SEPA de Gökova (Turquie)*
- *AMCP de La Galite (Tunisie)*

Étayer la réglementation et les mesures de gestion par des suivis scientifiques : le suivi scientifique est un des piliers de l'efficacité de la mise en œuvre de la réglementation et des mesures de gestion; il est un gage de légitimité et de cohérence pour la réglementation et les mesures de gestion appliquées, permettant de valider ou d'invalider les actions menées sur le terrain.

- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*

Établir des listes fermées des bateaux de pêche autorisés dans la zone (ex. pêcheurs historiques de la zone).

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *SEPA de Gökova (Turquie)*
- *AMCP de La Galite (Tunisie)*

Pêche de loisir : ne pas sous-estimer son impact. Dans certaines AMP, la quantité maximum de prises par jour est de 5 Kg. Les captures de pêche récréatives ne peuvent pas être commercialisées.

- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*
- *Parc national de Cabrera (Espagne)*

Marquer le poisson : lorsqu'un poisson est capturé, le pêcheur de loisir doit entailler la nageoire caudale pour permettre de le reconnaître et éviter ainsi sa commercialisation.

- *Parc national de Port-Cros (France)*

3. Coordination institutionnelle et opérationnelle



Jorge E. Moreno Perez
Directeur du Parc
national de Cabrera

« La gouvernance des Parcs nationaux espagnols intègre une approche participative en donnant un rôle important aux comités consultatifs. Composé de 21 membres*, le Comité consultatif du Parc national de Cabrera donne chaque année son avis sur le bilan et le projet d'activité du Parc. Le Ministre peut prendre les décisions finales; toutefois en 24 ans, aucune décision n'a été prise contre l'avis du Comité consultatif. »

(*) représentants de l'administration régionale, de l'État, de l'administration locale, de la municipalité de Majorque, autorités scientifiques, ONG, représentant des pêcheurs, représentant de la garde civile, président, directeur, et représentant des gardes du Parc

Dans de nombreuses AMP, il existe une confusion des compétences et une fragmentation des responsabilités relatives à l'application des réglementations.

En Méditerranée, les autorités de gestion des AMP disposent dans une certaine mesure d'une compétence directe (ou sont au moins consultées) pour la délivrance de permis ou de licences, essentiellement pour la recherche scientifique (78%), la pêche locale (58%), la plongée (55%), et la pêche récréative (45%). Le contrôle et le suivi d'activités telles que l'aquaculture, le transport, ou encore la pollution de l'eau provenant des bateaux ou bien d'origine terrestre, ou encore le transport de substances dangereuses, sont rarement du ressort de l'autorité de gestion de l'AMP. L'autorisation et le contrôle de ces activités dans l'AMP dépend alors d'autorités sectorielles.

Parfois, ce sont des administrations différentes qui sont compétentes pour les questions environnementales sur terre et en mer (voir cas d'Al Hoceima, dans les actes de l'atelier, p. 55).

Compte tenu de la dispersion des compétences pour l'application des réglementations dans leur partie marine, plus de 60% des AMP méditerranéennes s'appuient sur une coopération avec d'autres institutions ayant des compétences en mer, via l'établissement d'un organe officiel de coordination (voir cas d'étude du Parc national de Cabrera dans les actes de l'atelier, p. 29).

Par ailleurs, dans la plupart des pays méditerranéens, les gardes de l'AMP peuvent enregistrer les infractions mais n'ont pas autorité pour monter à bord des embarcations, confisquer les équipements ou verbaliser les contrevenants. Dans les AMP méditerranéennes, l'enregistrement des infractions relève, en moyenne, de la compétence de trois autorités, tandis que les poursuites et les sanctions incombent à deux autorités différentes qui ne sont en général pas liées à l'environnement.

Que l'AMP dispose ou non de compétences en matière de police, il est essentiel que les coopérations se concrétisent sur le terrain par une coordination opérationnelle effective (voir cas d'étude du Parc national de Brijuni pp. 23-27, du Parc national de Port Cros pp. 93-94, de l'AMP des îles Tremiti p. 84, 88, du Parc national marin de Zakynthos pp. 15-16, dans les actes de l'atelier).

Certaines AMP méditerranéennes (42%) ont pour cela établi des accords écrits, avec la garde-côtière ou la police ou encore avec les autorités de pêche, afin de coordonner l'application des réglementations marines. Il existe de nombreuses expériences positives de coordination de la surveillance marine et des procédures de poursuites (voir cas d'étude de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio pp. 49-50, du Parc national de Brijuni p. 23-26, du Parc marin de la Côte Bleue p. 57, du Parc national de Port Cros p. 26, 93, du Parc national marin de Zakynthos p. 15-16, dans les actes de l'atelier).

Si les conventions sont importantes dans la mesure où elles sont un moyen de pérenniser les collaborations entre administrations pour faire face aux changements d'interlocuteurs, les différents témoignages se rejoignent sur l'idée que c'est la qualité du contact l'humain qui permet de dépasser les frontières culturelles qui séparent les administrations les unes des autres et d'établir une coopération effective. Un autre obstacle au développement d'une coopération bien organisée entre les autorités compétentes est le manque de connaissance de l'ensemble des lois actuellement applicables aux AMP (voir cas d'étude du Parc naturel de Telaščica, dans les actes de l'atelier, p. 73).



RECOMMANDATIONS

Avec les institutions : le contrôle des activités marines relève de la compétence de différentes institutions. La gestion de l'AMP ne devrait pas se restreindre à l'action de l'organisme gestionnaire, mais être mieux intégrée dans les opérations des différentes institutions compétentes.

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc national de Port-Cros (France)*
- *AMP des Iles Tremiti (Italie)*
- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*

Avec les autorités qui ont le pouvoir de police en mer : les actions conduites pour la surveillance et l'application de la réglementation des AMP doivent être coordonnées avec les autres autorités qui ont un pouvoir de police en mer (police, garde-côtière, inspection des pêches)

- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*
- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*
- *Parc national de Port-Cros (France)*
- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*



Mettre en place une stratégie d'intervention coordonnée entre les administrations compétentes et les tribunaux (pour par exemple coordonner une stratégie d'actions contre le braconnage ou avec l'aide de l'État les activités illégales des grands navires de pêche).

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*
- *Parc national de Port-Cros (France)*

Les accords verbaux et la coordination informelle sont toujours efficaces. Mais de nombreuses AMP soulignent l'importance d'établir une démarche plus structurée (ex. accords écrits, MOU).

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*
- *Parc national de Port-Cros (France)*

Sur les cartes marines officielles, faire apparaître les limites des AMP et indiquer les herbiers de Posidonie, les bancs de Maërl ou d'autres habitats protégés comme sites interdits au mouillage.

- *Réserves marines en Espagne*

Avec les parties prenantes : même si le Ministère ou l'autorité de l'AMP ont le pouvoir de décision finale, les mesures de gestion devraient être partagés et coordonnés au sein de Comités Consultatifs.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *AMP des Iles Tremiti (Italie)*

Élaborer et adopter un plan de gestion en concertation avec les institutions et le Comité Consultatif. Il s'agit d'un document stratégique développé en concertation avec les parties prenantes qui prévoit l'ensemble des activités de l'AMP pour les prochaines années.

- *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*

Garder à l'esprit que la qualité du contact humain est une condition nécessaire au développement d'une coopération effective : déterminez ce que vous pouvez en tant que gestionnaire d'AMP apporter aux autres administrations compétentes dans leur propre intérêt, afin de motiver leur participation à votre mission. Également, inviter ces autorités à participer à des excursions sur le terrain, à des célébrations, distribuer des calendriers en fin d'année, sont autant de petits gestes qui peuvent faire la différence.

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc national de Port-Cros (France)*
- *Réserve naturelle de Scandola (France)*

Parc national de Brijuni (Croatie) et autres AMP de Méditerranée

Malgré une activité de surveillance permanente assurée par les gardes du Parc national qui disposent de deux vedettes et d'un système de vidéosurveillance, il n'est pas simple d'assurer la protection de l'environnement marin contre les activités illégales.

Compte tenu de la proximité du Parc national de Brijuni au continent, de sa configuration en archipel, d'amendes peu dissuasives, et des complications, il est en particulier difficile de faire face à la pêche illégale.

Les seuls moyens et compétences du Parc national ne suffisant pas, il est dès lors essentiel que celui-ci puisse s'appuyer sur les autres autorités disposant d'une compétence d'intervention, à savoir la police, l'inspection des pêches, l'autorité portuaire et l'armée. La Loi pour la Protection de la Nature (OG 80/13) définit différentes mesures de coopération entre ces acteurs et les aires protégées, mais elles sont parfois insuffisantes ou redondantes avec d'autres lois et peuvent être interprétées différemment. Si pour une institution publique, un document formel attestant de la coordination est toujours préférable, une communication cordiale et une compréhension mutuelle et des échanges réguliers facilitent souvent la coordination.

Cette coordination, bien que non officielle, amène des solutions à plusieurs niveaux : sur le plan de la surveillance avec des patrouilles de l'inspection des pêches et des services de police par exemple, mais aussi sur le plan judiciaire avec des procédures de poursuite standardisées et sécurisées prises en charge par la police pour garantir que les contrevenants comparaissent devant un juge.

Il est toujours préférable qu'une coopération s'inscrive dans un cadre formel, mais cela n'est pas toujours possible ou efficace : en Croatie, une raison pour laquelle la coordination interinstitutionnelle n'est pas formalisée dans le plan de gestion, est que celui-ci n'a pas de valeur légale : « Si nous décidons par exemple d'instaurer une zone de non-pêche, celle-ci apparaîtra explicitement dans le plan de gestion. Pour autant, si des pêcheurs violent cette zone, il ne sera possible de les poursuivre que par l'application d'autres lois. Le plan de gestion, lui, n'est pas reconnu par la loi » (Sandro Dujmović, Directeur du Parc national de Brijuni).

A l'échelle de la Méditerranée, les situations sont très variables d'un pays à l'autre. Comme le remarque Giuseppe Di Carlo (WWF Méditerranée), « de nombreux pays en Méditerranée ne disposent simplement pas d'un cadre politique et législatif structuré permettant la mise en œuvre de la gestion et de la réglementation dans les AMP. D'autres disposent d'un cadre législatif clair, mais ne disposent pas d'un cadre opérationnel structuré. L'Italie par exemple rentre dans cette seconde catégorie : nous avons des lois précises, qui prévoient les juridictions compétentes et les amendes applicables. Mais il y a une déconnexion importante entre la loi et les moyens de son application. »

Au niveau régional, peu de pays disposent à la fois d'un cadre législatif et d'un cadre opérationnel suffisamment structurés pour institutionnaliser une coordination des autorités compétentes dans la mise en œuvre de la gestion et de la réglementation des AMP. D'où la recommandation pragmatique de Sandro Dujmović de « faire au mieux » en fonction des situations locales. Que la coopération soit formelle, informelle, ou un mixe des deux, l'essentiel est qu'elle soit un gage d'efficacité.

Extrait des Actes de l'Atelier régional d'échange d'expériences 2013 du réseau MedPAN.



4. Contrôle et suivi des activités



© M. Mebarki / WWF Méditerranée

De nombreuses AMP établissent des listes des bateaux (pêcheurs professionnels ou prestataires touristiques) acceptés à l'intérieur de la zone protégée et/ou délivrent des permis spéciaux aux usagers autorisés. Ces pratiques sont vivement recommandées par la plupart des gestionnaires (voir par exemple les cas du Parc national marin d'Alonissos et des Sporades du Nord p. 81, et de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio p. 47, dans les actes de l'atelier).

Pour l'enregistrement des captures de pêche, la plupart des AMP utilisent les données déclarées par les pêcheurs professionnels lors de leurs débarquements. Ces données ne sont généralement pas fiables, car les pêcheurs déclarent souvent moins de la moitié des prises, surtout lorsqu'il s'agit d'espèces de haute valeur commerciale (Lopez-Ornat *et al.* 2014 ¹). Les données s'avèrent beaucoup plus fiables lorsque l'on garantit aux pêcheurs que les informations resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins scientifiques (voir les cas du Parc national de Cabrera pp. 30-32 et du Parc Marin de la Côte Bleue p. 53 dans les actes de l'atelier). Généralement, les données liées aux captures sont plus fiables dans les AMP participatives, notamment lorsque les informations sont utilisées pour adapter et améliorer les réglementations de la pêche. Toutefois, les données les plus fiables restent celles recueillies par les scienti-

fiques à bord des embarcations ou en procédant à la pesée des prises aux points de débarquement.

Il est beaucoup plus compliqué d'obtenir des données de la part des pêcheurs de loisir. Ils sont bien plus nombreux dans presque toutes les régions de la Méditerranée, et sont capables à eux tous de prélever autant de ressources que l'ensemble des pêcheurs professionnels en zone côtière. Les pêcheurs de loisir ne sont en majorité pas organisés en associations, ils ne sont pas contrôlés comme le sont les pêcheurs professionnels, ils ne déclarent pas forcément leurs prises, qu'ils commercialisent souvent de manière illégale. Certains braconniers deviennent de vrais professionnels, et sont rejetés par la communauté de pêcheurs car ils représentent une concurrence déloyale. Ils pratiquent la pêche au harpon et le braconnage de nuit. Ils connaissent souvent mal les réglementations en vigueur dans l'AMP (voir les cas du Parc national de Cabrera p. 31 et du Parc Marin de la Côte Bleue p. 57-58 dans les actes de l'atelier).

¹ López-Ornat, Arturo, Jose A. Atauri and Marta Múgica. 2014. Beneficios Sociales y Ambientales de las Reservas Marinas de España. EUROPARC-España and Fundación Biodiversidad. 86 pp. <http://www.redeuroparc.org/reservasmarinas.jsp> (Informe completo).



RECOMMANDATIONS

Recensement : de nombreuses AMP établissent des listes des bateaux autorisés à l'intérieur de l'aire protégée (pêcheurs professionnels ou opérateurs touristiques) et/ou délivrent des permis spéciaux aux usagers autorisés.

- *Parc national marin d'Alonissos et des Sporades du Nord (Grèce)*
- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*
- *Parc national de Cabrera (Espagne)*

Enregistrement des captures par les pêcheurs : le nombre de prises quotidiennes déclaré par les pêcheurs professionnels n'est fiable que lorsqu'une confiance mutuelle est établie. La meilleure approche est de garantir que les données fournies par les pêcheurs resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins de suivi scientifique (et non pour les impôts). Il est par ailleurs important d'informer et d'expliquer aux organisations de pêcheurs les résultats liés à la déclaration et au suivi des prises.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*
- *Os Miñarzos (Espagne)*

Enregistrement des captures par les scientifiques : les données les plus pertinentes sur la pêche professionnelle restent celles recueillies par les scientifiques à bord des bateaux, ou effectuant un échantillonnage des prises aux points de débarquement.

- *Os Miñarzos (Espagne)*
- *Réserve marine de Cabo De Palos - Islas Hormigas (Espagne)*
- *AMP de Torre Guaceto (Italie)*

Permis : certaines AMP délivrent des autorisations pour la pêche de loisir ou la plongée, et d'autres établissent des droits d'entrée. Cela permet de suivre l'exploitation des ressources dans la zone, et d'aider à l'autofinancement.

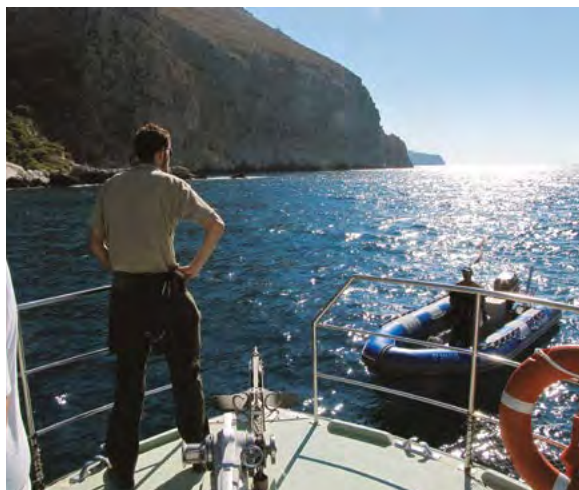
- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*
- *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*
- *Parc national de Brijuni (Croatie)*

Fixer des conditions : les centres de plongée ou les bateaux d'excursion obtiennent un permis de concession d'un an sous réserve de respecter toutes les réglementations de l'AMP et avec un nombre maximum de visiteurs/jour.

- Les détenteurs de ces permis peuvent avoir à verser une caution pour couvrir les frais liés aux éventuelles contraventions et incidents.
 - En cas de non-respect des réglementations de l'AMP, ils se verront retirer leur permis de concession l'année suivante.
- *Parc national de Cabrera*
 - *Réserve marine de Cabo De Palos - Islas Hormigas (Espagne)*

Réservations par internet : les bouées d'amarrage peuvent être réservées sur internet. Pour cela, les individus doivent cliquer sur la case « Je m'engage à respecter les réglementations de l'AMP ».

- *Parc national de Cabrera*
- *Réserve marine de Cabo De Palos - Islas Hormigas (Espagne)*
- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*



© Aire Protégée de Mario Cerro Gordo



5. Patrouilles de surveillance

Le manque de surveillance engendre le braconnage et une attitude méfiante de la société à l'égard des AMP. L'expérience montre que les AMP devraient établir des priorités et éviter de chercher à imposer des règles qu'elles ne sont pas en mesure de faire respecter (voir les cas du Parc national de Cabrera p. 30 et du Parc national marin de Zakynthos pp. 13-14 dans les actes de l'atelier).



Les patrouilles marines sont limitées dans les AMP de Méditerranée, en raison des budgets réduits et du manque de personnel. Le personnel chargé de la surveillance est considéré comme « insuffisant » dans les AMP européennes, et « insuffisant » voire même « inexistant » dans le reste de la région (cas du Liban p. 65, Espagne p. 18, 20, Italie p. 27, ou Tunisie p. 92 dans les actes de l'atelier). En fait, seules 6 AMP sur 45 considèrent que leurs capacités de surveillance sont « suffisantes ».

Dans ce contexte, de nombreuses AMP ont établi des accords ou coordonné des actions avec d'autres autorités compétentes, le plus souvent la garde-côtière, la police et l'Inspection des pêches. Le Parc national de Brijuni, le Parc marin de la Côte Bleue, le Parc national de Port-Cros, le Parc national marin de Zakynthos et d'Alonissos et des Sporades du Nord offrent de bons

exemples de collaboration (voir ces cas dans les actes de l'atelier). Certains des gestionnaires de ces AMP considèrent que les patrouilles communes sont plus efficaces en termes de réactivité et qu'elles permettent de combiner l'information et les sanctions appropriées.

D'autres pratiques de terrain, comme l'optimisation de la surveillance depuis la terre ou le recours à certaines technologies, permettent de réduire les coûts de surveillance et d'en améliorer l'efficacité.

Souvent associé à des technologies grand public (appareils photos numériques notamment), le GPS est cité comme l'équipement le plus couramment utilisé dans les AMP (sans doute en raison de son prix abordable). Viennent ensuite : les équipements de sécurité, les véhicules terrestres, les bateaux/moteurs. Mais partout, sauf dans certains pays de l'UE, cet équipement est jugé « insuffisant ».

Les technologies de surveillance telles que les radars, les systèmes d'identification des navires, les équipements de vision nocturne sont pratiquement inexistantes dans la plupart des AMP et restent insuffisantes dans les AMP européennes. Elles sont pourtant extrêmement utiles. Les systèmes radio-SIA, par exemple, permettent d'identifier les petites embarcations et d'enregistrer leur position et leurs mouvements.

De nombreux gestionnaires d'AMP insistent sur l'utilité des appareils photos/caméras numériques : « Une caméra prête à filmer est aussi efficace qu'une arme prête à tirer ». Dans certains pays, lorsque les gardes ne sont pas assermentés, ils peuvent fournir des preuves judiciaires grâce aux vidéos et photos géo-référencées (voir les cas de la SEPA de Gökova pp. 40-41, Mauritanie p. 41, et Espagne p. 18 dans les actes de l'atelier).



Laurent Sourbès
Directeur associé du
Parc national Marin de
Zakynthos, Grèce

« Compte tenu des contraintes de la surveillance en mer (conditions météo, coût élevé, impossibilité de maintenir en permanence des moyens sur l'eau, éloignement...), une surveillance efficace articule en général des moyens à terre et en mer. Ainsi, à Zakynthos, les gardes présents sur les plages surveillent également la partie marine. Lorsqu'ils identifient une violation de la réglementation maritime (excès de vitesse des bateaux ou accès dans une zone interdite par exemple), ils avertissent les patrouilles en mer. »

Parc national marin de Zakynthos (Grèce) & Parc national de Port-Cros (France)

« A Zakynthos, les agents n'ayant pas de pouvoir coercitif, les mesures qui sont prises sont nécessairement assujetties à la coopération du Parc avec les Affaires Maritimes / gardes-côte, et les autres administrations compétentes. Il faut donc motiver et intéresser ces administrations aux objectifs du parc, et pour cela organiser des réunions de travail. », recommande Laurent Sourbès, Directeur associé du Parc national Marin de Zakynthos.

Depuis 2011 au Parc national Marin de Zakynthos, ces coopérations se concrétisent par l'organisation de patrouilles communes associant agents du Parc et des Affaires Maritimes. Ces patrouilles communes apportent un gain d'efficacité en termes de rapidité d'intervention, et permettent aussi de combiner information des contrevenants et le cas échéant sanction. « Cela fonctionne parfaitement car l'agent du Parc et le garde des Affaires Maritimes, issus d'organismes différents avec des compétences différentes mais complémentaires, sont sensibilisés et responsabilisés. », témoigne Laurent Sourbès.

Au Parc national de Port Cros, où la situation est différente puisque les agents du Parc disposent d'un pouvoir de police et donc d'une large autonomie, la coopération avec les autres autorités compétentes est aussi considérée comme un atout. « Pour mettre en place une coopération avec ces autorités, il faut toutefois parvenir à surmonter les différences culturelles qui nous séparent. Il faut sensibiliser ces acteurs de la police aux questions de protection de l'environnement. Cela relève de formations à monter avec eux pour identifier les éléments cruciaux à surveiller sur le territoire », recommande Nicolas Gérardin (Parc national de Port-Cros).

Extrait des Actes de l'Atelier régional d'échange d'expériences 2013 du réseau MedPAN.



RECOMMANDATIONS

Ne pas essayer de faire appliquer des réglementations pour lesquelles vous ne disposez pas des capacités nécessaires, les acteurs auront un sentiment d'impunité et de manque d'engagement de la part du gouvernement.

- Parc national de Cabrera (Espagne)
- SEPA de Gökova (Turquie)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

Prioriser vos actions d'application de la réglementation pour assurer leur succès et créer un climat de confiance sociale. Viser les infractions les plus graves, répréhensibles par tous, et pas seulement les infractions faciles à identifier (ex. aucune capture autorisée dans les zones de non pêche). Envisager les actions qui peuvent être mises en œuvre en coordination avec les différentes administrations.

- Parc marin de la Côte Bleue (France)
- Parc naturel de Telašćica (Croatie)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

Patrouilles communes associant les agents des parcs et d'autres autorités compétentes en matière de police en mer (police, garde-côtière, inspection des pêches...). Ces patrouilles communes sont plus efficaces en termes de réactivité, et permettent de combiner l'information et des sanctions appropriées.

- Côte Bleue (France)
- Telašćica (Croatie)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

Coopération en matière de contrôle des activités de pêche : les gardes interviennent souvent sur des infractions liées à la pêche en mer même si cela ne relève pas de leur domaine de compétence. Pour cela, ils coopèrent avec la police municipale ou les autorités chargées de la pêche.

- Parc national marin de la Côte Bleue (France)

Collaboration des parties prenantes : les pêcheurs locaux, les propriétaires de bateaux, et/ou les ONG locales peuvent contribuer aux actions de surveillance. Même s'ils n'ont pas autorité pour relever les infractions, ils peuvent recueillir des preuves photographiques des infractions (avec position GPS) et les transmettre aux autorités pour engager des poursuites.

- Réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas (Espagne)
- SEPA de Gökova (Turquie)

Initier un système d'observation depuis la terre : beaucoup moins coûteux. Les patrouilles sur les plages peuvent aussi surveiller la zone marine et prévenir les patrouilles en mer. Leur présence est remarquée, ils sont visibles par les locaux, et favorisent les échanges et les relations avec les usagers.

- Réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas (Espagne)
- AMP des Iles Tremiti (Italie)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

Effet de surprise : assurer une présence permanente des patrouilles dans les AMP serait très coûteux. Changer les routines, essayer de surprendre les contrevenants en flagrant délit, privilégier une stratégie adaptative.

- Parc national marin d'Alonissos et des Sporades du Nord (Grèce)
- Plusieurs AMP (Espagne)

Marquer les engins de pêche (obligation prévue par la réglementation européenne) afin de reconnaître leurs propriétaires, et éviter ainsi le braconnage. Les filets non marqués seront retirés de l'eau, et les pêcheurs qui les réclament devront s'acquitter d'une amende.

- Parc national marin de la Côte Bleue (France)

Informers les hôtels et les prestataires touristiques locaux sur l'AMP et les espèces protégées, et vérifier régulièrement que les restaurants ne proposent pas de captures issues de la pêche illégale (commercialisation des captures de pêche récréative notamment).

- Réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas (Espagne)
- SEPA de Kas-Kekova (Turquie)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

De nombreuses technologies sont disponibles pour aider à optimiser les coûts de surveillance et les besoins en personnel. Les systèmes SAI, wimax, tetra, VTMS, radar, caméras géo-référencées, les drones et dispositifs de vision nocturne permettent d'identifier les embarcations et d'obtenir des informations sur leur présence, leurs mouvements et leurs activités. Tetra et les applications pour Smartphones permettent aussi de communiquer avec les équipages.

- Parc national de Cabrera (Espagne)
- SEPA de Gökova (Turquie)
- Parc national de Port-Cros (France)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

Les émetteurs satellites **Blue-box** sur les navires de plus de 15m (obligatoires en UE) permettent d'identifier les chalutiers et les navires à senne coulissante.

- AMP de l'UE

Soutenir les actions des agents : Le personnel affecté à la surveillance doit se sentir protégé et soutenu par son employeur et par l'administration de façon à limiter les effets d'usure ou de « démission » qui surviennent lorsqu'il se sent menacé dans l'exercice de sa fonction, surtout quand il n'est pas commis-

- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)
- Parc national de Port-Cros (France)

Le renforcement des capacités est fondamental. La formation continue permet d'intéresser les agents du Parc à ce qu'ils font, de les impliquer dans le suivi scientifique, de les motiver, de les aider à développer une sensibilité propre, source d'une plus grande efficacité.

- Parc national de Port-Cros (France)
- Parc national marin de Zakynthos (Grèce)

6. Sanctions et poursuites



Guillaume Sellier
Directeur du Parc
national de Port-Cros,
France

« Pour sensibiliser l'autorité judiciaire à la mise en place d'une politique pénale dédiée, qui est une pièce essentielle dans l'échiquier, il faut l'inviter à venir sur site pour qu'il ressente l'espace maritime, et que votre mission devienne la sienne. Il s'agit là d'un processus profondément humain. »

L'une des conséquences de la fragmentation des compétences est que moins de la moitié des AMP dispose d'un registre des poursuites. Également, lorsque d'autres institutions enregistrent des infractions et engagent des poursuites, les gestionnaires de l'AMP ne reçoivent les informations en temps utile que dans 13% des cas. Certaines AMP n'ont jamais appliqué de sanction, et la majorité des gestionnaires considère que les sanctions ne sont dissuasives « qu'en partie seulement » et recommande de les rendre plus strictes.

Il est particulièrement important de sensibiliser les autorités judiciaires : si les amendes et les pénalités imposées sont souvent peu dissuasives, le problème vient généralement d'une mauvaise appréciation des infractions par les tribunaux, plutôt que de la loi elle-même.

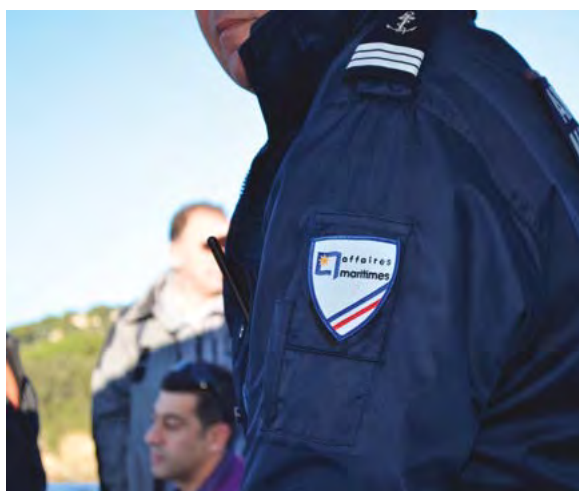
Certaines AMP ont établi des accords avec la garde-côtière ou encore avec la police pour qu'elle se charge elle-même de la procédure de poursuite lorsque un contrevenant est interpellé par les gardes du parc. Cette méthode peut s'avérer plus simple et plus sûre puisque

la police applique des procédures standardisées permettant d'amener un contrevenant en justice (voir le cas du Parc national de Briuni p. 23 dans les actes de l'atelier).

Afin de mettre en place une coopération avec ces autorités, il faut savoir dépasser certaines différences culturelles. La police et la garde-côtière doivent être formées en matière de protection de l'environnement. Il s'agit d'organiser des formations afin d'identifier avec eux les éléments cruciaux qui nécessitent une surveillance sur le territoire (voir le cas d'étude du Parc national de Port Cros, France pp. 16, 26, 48, 94 dans les actes de l'atelier).

Les gestionnaires d'AMP recommandent aussi de sensibiliser les juges et procureurs aux infractions possibles dans les AMP. Il convient de n'envoyer au procureur que des affaires parfaitement ficelées pour que les infractions environnementales ne soient pas classées puis oubliées (voir les cas du Parc national de Port Cros p. 25 et du Parc naturel de Telaščica p. 73 dans les actes de l'atelier).

Principales autorités compétentes en matière de surveillance marine au sein des AMP de Méditerranée (MedPAN 2013)	Autorité de l'AMP	Garde côtière	Autorités responsables des pêches	Police
Enregistrement des infractions	68%	55%	53%	40%
Poursuites des infractions	30%	68%	40%	58%





RECOMMANDATIONS

Sanctions progressives : démarrer avec une période d'information, sur la première année éventuellement. Les infractions donneraient lieu à un avertissement, la réglementation serait entièrement expliquée au contrevenant et l'embarcation serait enregistrée. La deuxième année, l'infraction serait rapportée à la coopérative des pêcheurs ou aux associations d'utilisateurs concernées. Au-delà, une sanction serait appliquée.

- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*
- *Réserve marine de Os Miñarzos (Espagne)*

Poursuites : de nombreuses autorités d'AMP ne sont pas en mesure d'engager des poursuites. Établir un accord avec la police pour qu'elle se charge des procédures de poursuite lorsqu'un contrevenant est identifié ou appréhendé par les gardes de l'AMP. Même lorsque les gardes de l'AMP disposent d'un pouvoir de coercition, cette méthode peut s'avérer plus simple et plus sûre pour faire face à des cas sensibles, car la police applique des procédures standardisées offrant une meilleure garantie d'amener le contrevenant en justice.

- *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*
- *Parc national de Brijuni (Croatie)*

Pour une bonne compréhension mutuelle entre l'AMP et les autorités de justice :

- L'autorité de l'AMP devrait être parfaitement renseignée sur les cadres juridiques et les procédures pénales. Pour appliquer des sanctions, il peut être nécessaire de recourir aux législations sur les pêches ou les transports, et pas seulement sur l'environnement.
 - Ne transférer en justice que les affaires les plus emblématiques, afin de gagner la confiance de l'autorité judiciaire. Cette confiance se construit dans la durée.
 - Il est essentiel de sensibiliser les juges et procureurs aux AMP, pour éviter que les infractions environnementales ne soient simplement classées. Si les pénalités imposées ne sont pas dissuasives, le problème vient généralement de l'incompréhension des infractions de la part des tribunaux et non de la loi en elle-même.
- *AMP israéliennes*
 - *Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France)*
 - *Parc national de Brijuni (Croatie)*
 - *Parc national de Port Cros (France)*
 - *Réserve naturelle de Scandola (France)*
 - *Parc naturel de Telašćica (Croatie)*



7. Conformité volontaire



© pit luc

Le respect des règles dépend non seulement des mesures de surveillance et des sanctions appliquées, mais aussi des règles elles-mêmes et de leur adaptation aux situations locales. Les réglementations seront davantage respectées dans un contexte qui favorise la confiance mutuelle, la participation éclairée du public, l'éducation et la sensibilisation.

Les réglementations les mieux comprises sont celles liées à la pêche, la plongée et au mouillage. Toutefois, le niveau de compréhension des réglementations des AMP en Méditerranée est généralement considéré « faible » à « moyen, à peine suffisant ».

Les AMP dans lesquelles les réglementations sont appliquées au mieux et avec facilité, sont celles ayant développé ces règles en concertation avec les usagers, que ce soit les centres de plongée (Réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas en Espagne, ou SEPA de Kas-Kekova en Turquie) ou les pêcheurs professionnels (voir Réserve marine de Os Miñarzos en Espagne, l'AMP de Torre Guaceto en Italie, ou les cas du Parc marin de la Côte Bleue en France pp. 51-53, 55 ou de la SEPA de Gökova en Turquie pp. 34-41 dans les actes de l'atelier).

Il est intéressant de noter que certaines AMP ont développé des « codes de bonne conduite » volontaires couvrant de nombreuses activités : les centres de plongée (10 AMP), les opérateurs touristiques (7 AMP), la pêche de loisir (5 AMP), la recherche scientifique (5 AMP) et la pêche professionnelle (4 AMP) (voir Étude 2013 Med-PAN sur l'application des réglementations).

Toutefois, la seule conformité volontaire n'est pas suffisante. La bonne application des réglementations est aussi nécessaire (voir le cas de Gökova p. 32 dans les actes de l'atelier). Ceux qui participent à la conservation de l'AMP souhaitent voir les nouvelles réglementations appliquées par tous.

Afin de gagner la confiance de la société, il est également important de :

- Comprendre les besoins de la communauté locale et établir une relation de confiance mutuelle (voir les cas de la SEPA de Gökova en Turquie pp. 39-40 et de l'AMCP de La Galite en Tunisie p. 94 dans les actes de l'atelier).
- Les règles doivent être simples, faciles à comprendre et à accepter.
- Les règles doivent, autant que possible, tenir compte des connaissances locales, sans imposer de comportement nouveau ou étrange (sauf recommandations scientifiques contraires). Voir le cas du Parc marin de la Côte Bleue, France p. 52 dans les actes de l'atelier, où 81% des pêcheurs estiment que les réglementations de la réserve sont appropriées.
- Les règles doivent être établies rapidement : certaines AMP ont mis plus de 10 ans à les développer, et ont ainsi perdu l'appui de la société (voir le cas de l'AMP des îles Tremiti dans les actes de l'atelier pp. 83-85).
- L'AMP elle-même doit servir d'exemple : rapports publics, meilleures pratiques écologiques, pas de mouillage sur les herbiers de Posidonie, etc. (voir le cas du Parc national de Cabrera, Espagne, dans les actes de l'atelier p. 32).



RECOMMANDATIONS

Le partage des objectifs est la base de toute participation. Lors de la planification du zonage marin de l'AMP et des réglementations de la pêche, s'assurer que les futurs usagers puissent contribuer par leurs connaissances, leurs préoccupations et leurs idées.

- *Parc national d'Al Hoceima (Maroc)*
- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*
- *SEPA de Kas-Kekova (Turquie)*

Partager les informations officiellement en organisant régulièrement des réunions avec les acteurs permet d'améliorer le suivi, d'adapter les réglementations, de renforcer la confiance mutuelle l'appropriation de l'AMP par les usagers.

- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*
- *AMP des Iles Tremiti (Italie)*

Les systèmes de sanctions sociales sont efficaces. Les organisations de pêcheurs peuvent appliquer des sanctions avec leur propre réglementation interne (Par ex., le contrevenant sera verbalisé par ses pairs ou bien se verra attribuer un domaine de pêche, de la glace ou tout autre service, en dernier).

- *Cabo de Palos (Espagne)*
- *Cantonement de pêche de la côte varoise (France)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*

Les associations de pêcheurs sont nécessaires afin d'impliquer réellement les pêcheurs dans le processus de gestion.

- *AMP de la Lagune de Farwa (Libye)*
- *SEPA de Kas-Kekova (Turquie)*

Les règles doivent être compréhensibles et pertinentes pour les usagers. Essayer de mettre en place des règles simples en cohérence avec les connaissances traditionnelles, les diffuser largement.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Parc marin de la Côte Bleue (France)*

La mise en place de services et d'infrastructures adaptées constitue aussi un gage de légitimité pour le gestionnaire et encourage la conformité volontaire : l'organisation de sites de mouillages écologiques, de voies de passage sur un site dunaire, ou d'autres infrastructures de protection incitent au respect des règles.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Parc national de Port-Cros (France)*
- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*

La confiance de la communauté doit être bâtie sur des fondations solides. Les résultats du terrain et les petites histoires de réussite sont essentielles.

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Côte Bleue (France)*

Des accords volontaires avec les pêcheurs professionnels et les centres de plongée ont été développés dans plusieurs AMP.

- *Parc national de Brijuni (Croatie)*
- *Minorque (Espagne)*
- *Parc national de Port Cros (France)*

Meilleures pratiques : des chartes de « bonne conduite » pour les centres de plongée (10), les opérateurs touristiques (7), les pêcheurs de loisir (5) et professionnels (4), la recherche scientifique (4) sont développées dans plus de 15 AMP.

- *Voir liste complète des codes volontaires MedPAN (2013)*

Campagnes estivales : nettoyage des plages avec les écoles locales. Les enfants deviennent souvent les meilleurs ambassadeurs du Parc.

Retrait des filets fantômes ou nettoyage des fonds marins avec les clubs nautiques ou les pêcheurs.

- *SEPA de Gökova et de Kas-Kekova (Turquie)*
- *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*



© Rodpai, Maroc



© Les gres de la mer, Algérie



Zafer Kizilkaya
Mediterranean
Conservation Society
/ AMP de Gökova,
Turquie

« Nous ne sommes pas arrivés en expliquant aux locaux ce qu'il faut faire. Nous travaillons avec eux depuis 10 ou 15 ans. Nous les accompagnons et cherchons à les aider dans leur quotidien, à travers tous les problèmes qu'ils rencontrent (problèmes de santé et autres). Nous sommes comme une famille. »

ÉTUDE DE CAS

AMP de Gökova, Turquie

Zafer Kizilkaya (Mediterranean Conservation Society, AMP de Gökova) souligne l'importance de la confiance mutuelle qui à Gökova s'est construite au fil du temps entre la communauté locale et le gestionnaire.

« Cette confiance s'est construite au fil de cette histoire: après que nous ayons ensemble déclaré les zones de non-pêche (ZNP), mais alors que nous n'avions pas encore de solution pour y faire respecter la réglementation et que des braconniers venus de l'extérieur en profitaient, les pêcheurs sont venus me trouver pour me faire part de leur désarroi. Je me suis senti mal à l'aise et dans l'obligation d'agir vite, avant tout parce que j'étais leur ami. Je leur ai donc demandé s'ils aimeraient s'occuper eux même de la surveillance de leur territoire et pour certains devenir gardes. Ils m'ont répondu que oui et qu'ils étaient prêts. »

A Gökova, tous les gardes sont issus de la communauté locale des pêcheurs. Ils connaissent parfaitement la zone et ses usagers (qui vient, à quelle heure, et pourquoi). C'est la raison pour laquelle la Société Méditerranéenne de Conservation a choisi de leur confier la mission de surveillance des ZNP.

Les ZNP désormais protégées et surveillées donnent des résultats. Partager ces résultats avec la communauté est pour Zafer Kizilkaya un autre élément déterminant : « Les suivis réalisés dans les ZNP révèlent des concentrations de mérus jamais observées auparavant. Je filme cela et je le montre à la communauté, car il est essentiel de partager ces résultats. **C'est la clé du succès : nous partageons tout.** »

Pour que le système de surveillance communautaire des ZNP de l'AMP de la Baie de Gökova fonctionne, il a fallu aussi promouvoir une relation de confiance entre les gardes issus de la communauté des pêcheurs et la Garde Côtière qui au départ était loin d'être acquise.

Arturo López Ornat insiste aussi sur « **l'importance de la confiance, qui se gagne dans le temps, petit à petit, et se bâtit sur des étapes très concrètes, pour éviter de donner de faux espoirs.** A Gökova, les ressources disponibles ne permettant pas une gestion complète de la zone, l'effort a été porté sur 6 Zones de Non-Pêche de taille relativement modeste; les bons résultats ont créé de la confiance. Une leçon à retenir est qu'ils ont préféré donner la priorité à un nombre limité de problématiques pour y répondre réellement. La confiance de la communauté est essentielle mais doit être bâtie sur des fondations solides; les résultats du terrain et les petites histoires de réussites sont essentielles. »

Extrait des Actes de l'Atelier régional d'échange d'expériences 2013 du réseau MedPAN.

8. Information et communication

Il reste beaucoup à faire afin d'expliquer les valeurs des AMP et leurs réglementations. En effet, dans la majorité des AMP de Méditerranée, les activités de communication et d'éducation n'ont lieu qu'une à deux fois par an.

Nous ne protégeons que ce que nous connaissons. La communication est cruciale pour renforcer les actions de gestion des AMP, améliorer les comportements et dépasser les barrières culturelles entre les acteurs. Pour cela, des activités officielles ou informelles peuvent être menées : simple échange d'informations, langue commune, partage des inquiétudes, célébration des résultats, etc. Elles permettent d'établir une confiance mutuelle et de construire une base solide pour assurer une meilleure application des réglementations (voir cas d'étude de l'AMCP de La Galite en Tunisie p. 94 et de l'AMP des Iles Tremiti en Italie p. 86 dans les actes de l'atelier).

De nombreuses activités de communication, de sensibilisation et d'éducation devraient être développées en ayant recours aux capacités mobilisables au sein de la société locale, comme par exemple les médias locaux, les professeurs d'école ou les associations locales (voir

cas de l'AMP de la Lagune de Farwa, Libye p. 99 dans les actes de l'atelier). Des campagnes estivales, des sessions participatives de nettoyage des plages ou des fonds marins et d'autres activités, comme celles organisées par les ONG, ont des effets très importants en termes de sensibilisation des populations locales (voir cas de la SEPA de Gökova p. 37 dans les actes de l'atelier).

Enfin, les visiteurs venant de l'extérieur sont également concernés. Les gestionnaires des AMP de Méditerranée s'accordent à dire que leurs infractions sont principalement liées à un problème d'ignorance ou un défaut d'information (voir Étude 2013 MedPAN sur l'application des réglementations). La signalisation est l'un des aspects essentiels de la communication : les informations doivent être visibles dès l'arrivée des visiteurs sur le site, et les prestataires touristiques autorisés dans la zone devraient informer le public concerné (voir le cas du Parc national de Cabrera pp. 28-29 dans les actes de l'atelier).



RECOMMANDATIONS

Prioriser les messages, opter pour une démarche de communication graduelle, éviter de promouvoir en même temps toutes les valeurs de l'AMP et toutes les réglementations.

➤ *Plusieurs AMP*

Couverture médiatique de l'AMP dans la presse, à la TV, sur la radio locale ou les réseaux sociaux afin de montrer l'importance du parc pour la nature et les populations. Cela aide à éduquer les autorités compétentes et les acteurs en général.

- *Parc national de Cabrera (Espagne)*
- *Parc national des Calanques (France)*
- *Parc national de Port Cros (France)*

Activités : il est essentiel que le message délivré auprès des usagers soit clair et porteur de perspectives concernant la pérennité de leurs activités sur le long terme, qu'il s'agisse d'activités professionnelles ou de loisir.

➤ *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*

Informers les visiteurs : L'ignorance ou le défaut d'information est la cause principale d'infraction pour les usagers et les visiteurs venant de l'extérieur de l'AMP :

- Installation de panneaux d'information à terre,
- Installation de bouées délimitant les zones de non-pêche,
- Dans le cadre de leur licence leur permettant d'exploiter l'AMP, les opérateurs touristiques s'engagent à informer tous les visiteurs qu'ils amènent au sein de l'espace protégé,
- Distribution de brochures par les gardes avec une information détaillée sur les réglementations. Ils fournissent à chaque fois une information spécialisée, et expliquent l'objet des réglementations, ils parlent aux gens, établissent un contact. Il est important que le visiteur ressente qu'on lui montre de l'intérêt et qu'il ne se sente pas seulement dans un endroit protégé avec des règles à respecter.
- En été, les gardes peuvent aller à la rencontre des plaisanciers à leur arrivée, et les informer sur les sites de mouillage et d'autres réglementations.
 - *Parc national de Cabrera (Espagne)*
 - *SEPA de Gökova (Turquie)*
 - *Parc national marin de Zakynthos (Grèce)*



Stefano Pecorella
Réserve naturelle
Marine des Iles Tremiti,
Italie

« La communication est un enjeu primordial pour valoriser notre action de gestion et surmonter les obstacles culturels en associant l'ensemble des acteurs. »

Q ÉTUDE DE CAS

Le Parc national de Cabrera, Espagne

Le Parc national de Cabrera s'appuie sur une stratégie de communication relayée par différents médias.

"L'information doit être mise à disposition de différentes manières, car les usagers n'utilisent pas tous les mêmes médias. Internet ne suffit donc pas. Il faut penser aux usagers sur site, lorsqu'ils sont en bateau par exemple", explique le Directeur du Parc, Jorge E. Moreno Perez.

Site Internet : le site Internet du Parc national de Cabrera met à disposition toutes les informations dont ont besoin les visiteurs et propose certains services, comme par exemple la possibilité de souscrire à une autorisation de mouillage et d'effectuer le règlement correspondant en ligne. Jorge Moreno explique ce fonctionnement: « Pour entrer dans le Parc national de Cabrera les visiteurs ont besoin d'une autorisation. Les plaisanciers peuvent s'amarrer à l'une des 50 bouées mises à leur disposition. Ils peuvent séjourner 1 à 2 nuit en été, et jusqu'à 7 nuit hors saison. Pour cela ils doivent télécharger une autorisation sur le site Internet et effectuer leur règlement: cette politique payante nous a permis de trouver des solutions pour la gestion de la zone de mouillage. **L'intérêt de cette démarche de réservation sur Internet est que l'on demande aux usagers cliquer sur un bouton « Je m'engage à respecter les réglementations de l'AMP ». Cela ne signifie pas qu'ils ont lu l'ensemble des règles auxquelles on leur demande de souscrire, mais au moins certaines, d'où la nécessité de formuler des règles simples à comprendre. »**

Médiatisation : la médiatisation d'événements, comme par exemple la mise en liberté d'une tortue en présence de responsables politiques, ou encore la venue du Roi en été, permet de toucher un large public via les médias classiques (presse, TV).

Information sur site : la signalisation est l'un des aspects essentiels de la communication. L'information doit être mise à disposition des visiteurs dès leur arrivée sur site. « Cabrera étant une île, tous les visiteurs viennent en bateau. Qu'il s'agisse des plaisanciers ou de visiteurs empruntant le ferry, nous nous efforçons de leur faire passer l'information aussitôt que possible ».

- **L'été, les gardes vont à la rencontre des plaisanciers**, leur indiquent où se trouvent les mouillages comment ils fonctionnent, leur donnent des informations pratiques (emplacement du bureau du Parc...).
- **Les visiteurs se rendant à Cabrera en ferry sont informés par les bateliers**, qui conformément à ce que prévoient les termes du marché, sont tenus de diffuser l'information fournie par le Parc national.
- **Positionné sur le passage des visiteurs dans la proximité directe du débarcadère le centre d'information du Parc contribue lui aussi à faire passer l'information aussitôt que possible.**

L'intérêt de cette démarche est de montrer aux visiteurs, dès leur arrivée sur site, qu'ils sont dans un contexte cadré par des règles.

Extrait des Actes de l'Atelier régional d'échange d'expériences 2013 du réseau MedPAN.

Riserva integrale

Torre Guaceto / Marine Protected Area of Torre Guaceto

Stabilimento balneare PRIVATE BEACH	Delimitazione Zona A - B - C dell'Area Marina Protetta BORDER OF ZONE A-B-C OF THE MARINE PROTECTED AREA
Servizi disabili DISABLED FACILITIES	Sentiero pedonale FOOTPATH
Parcheggio PARKING	Sentiero ciclopedonale FOOTPATH AND CYCLE PATH
Sosta trailer TRAILER PARKING	Strada ad accesso autorizzato AUTHORIZED ACCESS ONLY
Punto ristoro CAFÉ	Percorso ciclabile CYCLE ROUTE
Noleggio biciclette BIKE RENT	Strada a bassa densità di traffico LOW-DENSITY TRAFFIC ROAD
Navetta BUS	Strada provinciale e comunale PROVINCIAL AND MUNICIPAL ROAD
Punto informativo INFORMATION POINT	Canale Reale
Prenotazioni visite guidate TOUR BOOKING POINT	Confine Riserva Naturale dello Stato BORDER OF STATE NATURE RESERVE
Ciclotrekking - Trekking TRUCKING AND CYCLOTRUCKING	Linea ferroviaria RAILWAY LINE
Snorkeling - Immersioni TOUR GROUP	Lagune costiere COASTAL LAGOON
Punto vendita prodotti tipici SALE POINT TYPICAL PRODUCTS	Uliveto secolare ANCIENT OLIVE GROVE
Museo / Centro visite MUSEUM / VISITOR CENTER	Zona umida WETLAND
Sport velici WIND SPORTS	Macchia mediterranea MEDITERRANEAN BUSH
Masseria FARM	
Campo boe per natanti non a motore SERVICE AREA FOR NON-MOTORIZED BOATS	
Punto raccolta in caso di incendio MEETING POINT IN CASE OF FIRE	

Strategia delle "5 R"
The 5 R Strategy

- Rispetto del paesaggio
Respect the Landscape
- Recupero
Recovery
- Riduzione
Reduction
- Riuso
Reuse
- Raccolta differenziata
Litter

È CONSENTITO
ALLOWED



ATTIVITÀ DI RICERCA
Previa autorizzazione
RESEARCH - PRIOR AUTHORIZATION



SNORKELING
Previa autorizzazione
PRIOR AUTHORIZATION



ATTIVITÀ SUBACQUEA
Previa autorizzazione
UNDERWATER ACTIVITY
PRIOR AUTHORIZATION



CAMPEGGIARE
CAMPING



INTRODURRE ANIMALI
ANIMALS



PICCOLA SPONTANEA
MINERALI
PICKING OF WILD
AND MINERALS



PESCA E PRELIEVO
ORGANISMI MARINI
FISHING AND COLLECTION
OF MARINE ORGANISMS



PARTIE 3

Matrice d'aide à la décision

La matrice suivante liste les questions clé qui devraient vous aider à déterminer votre stratégie et vos besoins en matière d'application de la réglementation dans votre AMP.

Elle a pour objectif de vous aider à faire le point sur l'application de la réglementation dans votre AMP, à identifier vos priorités et besoins en matière d'application de la réglementation et à établir votre propre stratégie/plan d'action.

Cette matrice peut s'adapter à tous les contextes d'AMP en Méditerranée, tenant compte de la diversité des cadres juridiques et institutionnels et des situations locales dans chaque pays. Il s'agit d'un outil fonctionnel permettant de formuler des recommandations s'adressant à tous les types d'AMP, que celles-ci soient solidement établies ou en cours de développement.

Après avoir complété cette matrice, **et afin de préparer votre stratégie, il vous faudra peut-être :**

- Mener une analyse SWOT pour identifier vos forces, vos faiblesses, les menaces et les possibilités. Vous pouvez aussi mener une analyse DPSIR (Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses)
- Identifier vos priorités et établir un calendrier réaliste
- Établir une liste de vos collaborateurs potentiels et les contacter (institutions, acteurs économiques et associations)
- Développer vos propres indicateurs et déterminer les résultats attendus, faire un point sur votre progression une fois par an.

SECTION I – CONTEXTE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Les réglementations de votre AMP sont-elles cohérentes/en adéquation avec les autres lois qui gouvernent les activités d'autres secteurs de la zone marine (pêche, activités de loisir, planification urbaine, transport, énergie.)

Vous basez-vous sur toutes les autres lois de votre pays, applicables au milieu marin ? (ex. pêche ou transport). Pour les pays de l'UE, vous basez-vous sur les Directives européennes existantes ?

L'autorité de votre AMP a-t-elle les compétences pour délivrer des permis de loisir ou de pêche dans les eaux de l'AMP ?

Si oui, avez-vous établi des restrictions environnementales et de gestion pour ces permis ?

Votre AMP a-t-elle établi un nombre limite de bateaux de pêche ou de plaisance autorisés ? Cette limite a-t-elle déjà été adaptée ou revue ?

SECTION II – CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET COORDINATION

Existe-t-il un organe de coordination avec les autres autorités compétentes en matière de gouvernance marine (police, garde-côtière, inspection des pêches, gouvernements locaux...)

L'AMP garantit-elle que chaque organe administratif ait un intérêt à participer à l'effort collectif ?

Les agents de l'AMP ont-ils le pouvoir de dénoncer et d'engager des poursuites ?

La police, la garde-côtière ou d'autres institutions compétentes contribuent-elles à la surveillance dans l'AMP ?

La police, la garde-côtière ou d'autres institutions compétentes contribuent-elles à la procédure de poursuite des infractions dans l'AMP ?

L'AMP a-t-elle développé un plan spécifique d'application de la réglementation avec la participation de ces institutions ?

Avez-vous essayé d'établir un système de sensibilisation et de valorisation (motivations, invitations, accueil d'invités, bonnes relations) pour garantir la coopération d'autres organes administratifs sur le long terme ?

L'AMP a-t-elle essayé de sensibiliser les organes judiciaires à l'environnement ?

L'AMP organise-t-elle des réunions annuelles entre les parties prenantes ? (pour évaluer les résultats et planifier les actions futures)

	OUI	NON	A développer	Sans objet	Actions requises ? OUI/NON	Très grande priorité ?

SECTION III – PROCÉDURES, OPÉRATIONS ET RESSOURCES

Votre AMP assure-t-elle un suivi du nombre et de l'identité des bateaux professionnels (pêche, plongée) ?

Pensez-vous que les déclarations des pêcheurs professionnels sont complètes et fiables ?

Les données de la pêche professionnelle sont-elles confidentielles et utilisées seulement à des fins de suivi scientifique ?

Votre AMP peut-elle proposer aux scientifiques des opportunités de collaboration au recueil des données sur la pêche ?

Vos réglementations sont-elles hiérarchiques et basées sur les priorités des gestionnaires d'AMP ?

Avez-vous développé un programme d'intervention stratégique (visant principalement les infractions les plus graves, réprouvées par tous, et pas seulement les plus simples à identifier), fondé également sur les actions pouvant être mises en œuvre par les différents organes administratifs ?

Considérez-vous que la surveillance marine depuis la terre et les ports est optimisée dans votre AMP ?

Avez-vous considéré l'utilisation de technologies pour l'identification automatique et nocturne des bateaux ?

Votre AMP est-elle au fait et assure-t-elle un contrôle approprié de l'impact de la pêche de loisir ?

Vos sanctions sont-elles graduées ? Avec, en premier lieu, une période d'avertissement et d'information ?

D'autres institutions vous informent-elles des poursuites et sanctions appliquées ?

> EN TANT QUE GESTIONNAIRE

Avez-vous acquis des connaissances solides sur l'environnement ?

Sur le contexte et les pratiques socio-économiques ?

Sur les réglementations et leur évolution ?

Sur les procédures pénales ?

Disposez-vous des ressources financières et humaines nécessaires pour répondre à vos objectifs de surveillance ?

SURVEILLANCE ET APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS DANS LES AMP DE MÉDITERRANÉE | 37

SECTION IV - CONFORMITÉ VOLONTAIRE, INFORMATION, MEILLEURES PRATIQUES**> INSTAURER LA CONFIANCE**

Y a-t-il au moins un ensemble de réglementations importantes qui soient correctement appliquées ? ex. aucun type de pêche dans les « zones de non pêche », ou « les chalutiers n'entrent pas dans les AMP », etc.

Pensez-vous que votre AMP puisse présenter des résultats solides et des petites success stories ? ex. montrer les bénéfices de l'AMP aux parties prenantes (augmentation des ressources halieutiques, diminution du braconnage, stabilité économique, amélioration des déclarations de pêche, de la participation, tourisme plus responsable, emploi des jeunes.)

Les principales réglementations de votre AMP sont-elles comprises par les différents acteurs ?

Vos réglementations sont-elles développées en concertation avec les différents acteurs ?

Les agents de l'AMP respectent-ils ses propres règles ? (ex. pas d'ancrage des gardes sur les herbiers de Posidonie)

> ACCORDS VOLONTAIRES

Avez-vous encouragé les accords volontaires avec les pêcheurs professionnels, les clubs de plongée ou d'autres usagers ?

Avez-vous encouragé l'établissement de Chartes « de bonne conduite » avec les pêcheurs, les clubs de plongée, les opérateurs touristiques, etc. ?

> INFORMATION

Pensez-vous que les réglementations les plus importantes de votre AMP sont simples et comprises par les usagers ?

Avez-vous développé une communication solide sur la légitimité de vos réglementations ?

Votre AMP travaille-t-elle avec les médias (presse, TV, radio locale ou réseaux sociaux) afin de montrer l'importance du parc pour l'environnement et pour la population ?

Les visiteurs sur terre sont-ils informés des principales valeurs et réglementations de l'AMP ?

Les visiteurs en mer sont-ils informés des principales valeurs et réglementations de l'AMP ?

L'AMP a-t-elle organisé des campagnes (ex. nettoyage de plages avec les écoles locales, associations locales ou ONG) ?

[illegible]

La collection MedPAN

La collection MedPAN est une série de publications destinée aux gestionnaires d'Aires Marines Protégées et autres acteurs en Méditerranée. Elle vise à partager des recommandations, des informations pratiques et utiles, des retours d'expérience et des synthèses sur les thèmes clé de la gestion des AMP.

La collection MedPAN est adaptée au contexte méditerranéen. Elle regroupe des publications développées par différents acteurs de la communauté des AMP méditerranéennes sous une charte graphique commune.

La collection MedPAN est une initiative de l'association MedPAN et de plusieurs partenaires dont le CAR/ASP, le WWF, l'UICN Méditerranée, ACCOBAMS, l'Agence Française des aires marines protégées et le Conservatoire du Littoral. Elle est éditée par MedPAN, le réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée.

